

CONSEIL GENERAL

Séance du 23 mai 2019

Message no 5.2

Demande de crédit de CHF 800'000.00 pour l'assainissement de l'éclairage des monuments historiques

Introduction

Les monuments historiques de notre cité comtale sont un des principaux attraits touristiques de la région. Le Château, la Collégiale, les différentes tours et les remparts sont des éléments historiques et urbanistiques représentatifs de l'époque médiévale.

Eléments incontestables de notre patrimoine, ils méritent une mise en valeur particulière, notamment de nuit, par un éclairage approprié, modulable (intensité, temporisation, etc.) et répondant aux exigences actuelles en matière de consommation d'énergie.

Il sied à noter que certains éclairages actuels sont défectueux depuis un certain temps déjà (Collégiale et Tour à Boyer). On relèvera également que la Commune finance l'entier des frais de consommation, sachant que la Collégiale appartient à la Paroisse et que le Château à l'Etat de Fribourg.

Bases légales cantonales

Loi sur l'énergie du 9 juin 2000

Art. 5, al.7

*L'Etat et les communes s'engagent, d'ici au 31 décembre 2018, à assainir l'éclairage public dont ils ont la charge afin de le **rendre conforme à l'état de la technique et de l'exploiter de manière efficace au sens de l'article 15a** de la présente loi.*

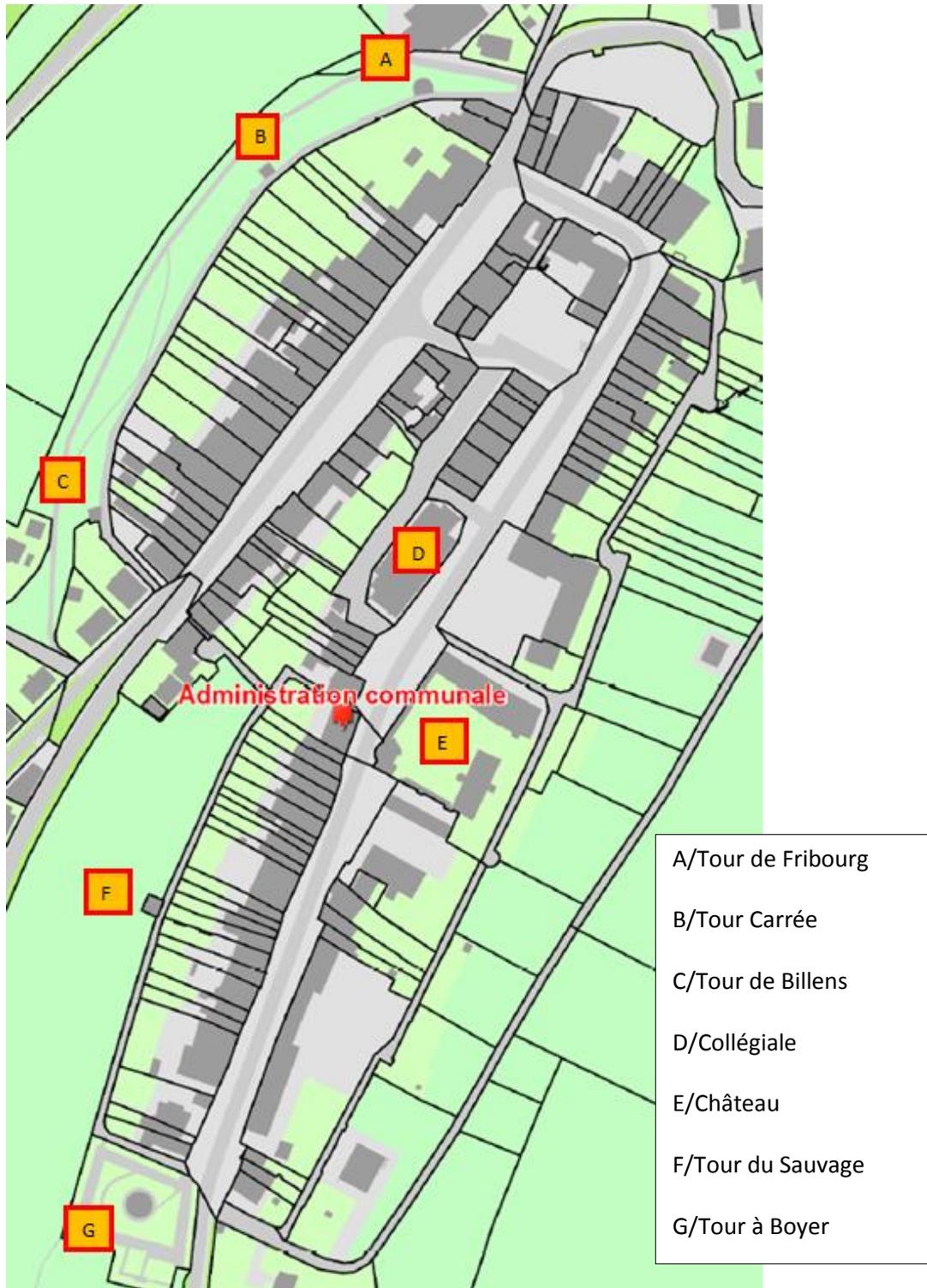
Art. 15a, al.1 et 2

*Sont considérées comme éclairages les installations mobiles ou stationnaires telles que les éclairages intérieurs, les éclairages de rue, les **éclairages d'objets** et les éclairages d'installations de loisirs et de terrains de sport.*

L'exploitation des éclairages doit être efficace énergétiquement, respectueuse de l'environnement et adaptée à l'usage prévu.

Localisation

On dénombre 7 monuments historiques faisant partie intégrante de l'intramuros.
On peut les localiser selon le plan schématique ci-dessous :



Descriptif technique

Les points lumineux concernés sont constitués de 31 lampes au sodium dont la consommation annuelle totale représente env. CHF 7'135 pour 12485 W, correspondant à 27 % des coûts totaux de l'éclairage public. La durée de service annuel est de 4100 heures (Source: chiffres 2017 transmis par le Groupe E le 22 janvier 2019).

L'éclairage actuel (éclairage de voirie et monuments historiques) est géré par un relais de télécommande. Seul l'éclairage de la Tour à Boyer est géré de manière indépendante.

Dans le cadre de l'assainissement de l'éclairage public, la Commune de Romont avait décidé de privilégier la technologie LED aux lampes au sodium et ce en raison de sa plus faible consommation et de sa plus grande longévité. Au final les luminaires LED sont actuellement la technologie économiquement la plus avantageuse, même si leur coût d'achat est plus élevé que le sodium.

Les points lumineux projetés dans le cadre d'une première offre établie par le Groupe E, auront une consommation nominale de 6448 W, soit donc 2 fois moins que le sodium. On peut donc envisager une économie annuelle de CHF 3'500.00 (CHF 7'135/2) sur les frais d'exploitation.

Aussi, un bornage lumineux, implanté tous les 10 m sur les remparts, servirait à favoriser l'accès à la Tour du Sauvage dans laquelle est organisée une multitude de manifestations.

Planification

Il est prévu de réaliser cet assainissement dès que possible, afin d'encore améliorer la consommation électrique de la Commune et de redonner à Romont une image chaleureuse et accueillante.

Procédure

Selon la confirmation reçue de la Préfecture du 22 janvier 2019, ces travaux d'assainissement et modifications doivent faire l'objet d'une demande de permis de construire en procédure ordinaire afin de s'assurer le respect du droit des tiers et des préavis des différents services cantonaux (SBC, SDE, SEN, ...).

Coût des travaux

Autorisation, émoluments	CHF	5'000.00
Installation et lustrerie	CHF	300'000.00
Génie-civil	CHF	350'000.00
Honoraires ingénieur électricien (dossier d'autorisation, appel d'offres, suivi et réception)	CHF	45'000.00
Devis général	CHF	700'000.00
Divers et imprévus (pour arrondi)	CHF	42'804.10
Total	CHF	742'804.10
TVA 7.7 %	CHF	57'195.90
Total TTC	CHF	800'000.00

Conclusion

L'attrait touristique de Romont passe aussi par une mise en valeur de ces monuments historiques et emblématiques tels que le Château, la Collégiale, les ouvrages fortifiés (Tours et remparts). C'est plus particulièrement de nuit et de loin que ces éléments sont plus facilement visibles lorsque l'on arrive par les différents points d'accès à la commune (Rte de Fribourg, Route de Siviriez, Route des Trois-Sapins depuis Payerne, Route de Romont depuis Bulle). En réalisant ces travaux d'assainissement, des économies d'énergie non négligeables sont à prévoir. Un investissement durable et une belle carte de visite pour Romont et son avenir.

Demande de crédit

Le crédit de CHF 800'000.00, prévu au poste N° 620.501.69 du budget d'investissements 2019, sera financé par un emprunt ou par nos disponibilités.

Frais financiers

Amortissement	4 % de CHF 800'000.00	CHF 32'000.00
Intérêts	2 % de CHF 800'000.00	CHF 16'000.00
Charge financière annuelle		CHF 48'000.00

Compte tenu des discussions en cours avec l'Etat et la Paroisse (propriétaires respectivement du Château et de la Collégiale), pour une éventuelle participation au coût de l'investissement, la charge financière annuelle pourra être diminuée en conséquence.

Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 800'000.00 pour l'assainissement de l'éclairage des monuments historiques ainsi que son mode de financement.

Romont, mai 2019

Le Conseil communal

Annexe

1. descriptif photos